

LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du 20 septembre 2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

La séance est ouverte à 20h07 et levée à 20h19.

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN.

Etaient absents : M. René BLAISON, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Marie ZEHAF.

Secrétaire de séance : M. François BOUSSO.

Procurations de vote : M. René BLAISON à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, M. Olivier GRIMAITRE à Christophe LIME, Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

RELEVÉ DE DECISIONS

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 22/08/2022 - Approuvée

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. François BOUSSO comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 22/08/2022 joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2 - Pertes sur créances irrécouvrables - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les admissions en non-valeur et abandons de créances de :

- 22 911,51 € TTC au titre du Budget Principal,
- 51 402,57 € TTC (soit 46 729,61 € HT) au titre du Budget Déchets,
- 5 609,98 € TTC au titre du Budget Conservatoire,
- 10 719,13 € TTC (soit 10 157,11 € HT) au titre du Budget Eau,
- 6 327,19 € TTC (soit 5 764,14 € HT) au titre du Budget Assainissement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

3 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Septembre 2022) - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour un montant de 942 838,00 €, par LOGE.GBM pour un montant de 180 620,40 € et par CDC Habitat Social SA D'HLM pour un montant de 2 300 513,00 € soit un montant total de 3 423 971,40 €.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

4 - Biodiversité et paysage - Attribution d'une subvention au Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 184,87 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

5 - Accompagnement à la création d'activités agricoles - Attribution d'une subvention à l'Association de Formation Collective à la Gestion du Doubs (AFOCG 25) - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement d'une subvention à hauteur de 10 000 € à l'Association de Formation Collective à la Gestion du Doubs (AFOCG 25),
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

6 - Aménagement zone d'habitat « 1AU » sur la commune de Pouilley-Français - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve de l'approbation de la création de la zone de PUP par l'assemblée délibérante le 3 octobre 2022 :

- se prononce favorablement sur le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération,
- se prononce favorablement sur le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération et notamment la participation financière de CREDIT MUTUEL Aménagement Foncier, de la commune de Pouilley-Français aux équipements,
- se prononce favorablement sur l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- autorise la signature de la présente convention avec le représentant de CREDIT MUTUEL Aménagement Foncier et de la commune de Pouilley-Français.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

7 - Fonds d'aide Manifestations Sportives - Attribution de subventions - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de huit subventions, d'un montant total de 10 500 €, dans le cadre du fonds d'aide Manifestations Sportives pour le premier semestre 2022 :

- 2 000 € à Vélo Loisirs Nancray pour la Sapinette,
- 500 € à Groupe Spéléologique du Doubs pour les Journées Nationales,
- 2 000 € à Vélo Passion pour la Thormontbou,
- 1 000 € à Club Alpin Français pour le Trail Urbain de Besançon,
- 2 000 € à Dannemarie sur Crête Organisation pour les Défis de la Boucle,
- 2 000 € à Foulées Généreuses pour le Trail Boucles Roses,
- 500 € à la Torpésienne pour la course pédestre La Grapille,
- 500 € à ASPTT Besançon pour In's Pirey.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8 - Sport de Haut Niveau disciplines individuelles – Attribution de subventions - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les subventions suivantes au titre du fonds sport de haut niveau disciplines individuelles outdoor pour la saison 2022/2023 soit :

- 17 500 € au Besançon BMX,
- 15 000 € à l'Amicale Cycliste Bisontine,
- 10 500 € au SNB Canoé Kayak,
- 5 250 € au Besançon Triathlon,
- 2 250 € à Entre-Temps Escalade,
- 2 500 € à Balise 25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9 - Soutien financier à l'association le Bastion pour libérer le cône visuel devant l'espace scénique de la salle de restitution et de répétition en conditions scéniques - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 15 000 € à l'association Le Bastion,

- approuve la convention avec l'association Le Bastion, annexée au rapport,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10 - Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Deuxième session 2022 (Subventions inférieures à 23 000 €) - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de ces 5 subventions pour un montant total de 12 900 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour la deuxième session 2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11 - Fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique - Attribution 2022 - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 4 subventions, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement de matériel instrumental et pédagogique, réparties comme suit par association pour l'année 2022 :
 - o Le Bastion : 4 619 €,
 - o CAEM : 470 €,
 - o AMUSO : 9 200 €,
 - o L'école de musique du Plateau : 18 994 €.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer à cette fin les avenants aux conventions 2020-2022 des écoles de musique AMUSO, du Plateau et du CAEM,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer à cette fin la convention 2022 avec le Bastion.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12 - Enseignement Supérieur - Nuit des étudiants du Monde (ENM) - Subvention Erasmus student network Besançon – Approuvée

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à ESN Besançon (Erasmus Student Network Besançon) à hauteur de 3 000 € pour l'organisation de la Nuit des étudiants du Monde du 1er octobre 2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

Affiché à Besançon, le

Pour la Présidente,
Par délégation,
Le Directeur de l'Administration Générale,

Jean-Philippe DEMILLIER